huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 183413, 197771, 194445



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 24.03.2025, Révision 24.03.2025

Version 3.0. Remplace la version: 2.1

Page 1 / 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

huile de boîte automatique (ATF)

Numero d'article: 183413, 197771, 194445

UFI: UUXC-5H0S-S002-DSUX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Lubrifiant

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Wilhelmstr. 47

58256 Ennepetal / ALLEMAGNE Téléphone +49 2333 911-0 Téléfax +49 2333 911-444 Site internet www.febi.com E-mail info@febi.com

Secteur informatif

Informations techniques info@febi.com
Fiche de Données de Sécurité info@febi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes

à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Mention d'avertissement

Pictogrammes de danger

DANGER

Contient:

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde

(DMSO)

Mentions de danger H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou

un médecin.

P331 NE PAS faire vomir. P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu / récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des

caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 183413, 197771, 194445



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 24.03.2025, Révision 24.03.2025

Version 3.0. Remplace la version: 2.1

Page 2 / 12

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques Pas de dangers particuliers connus.

Dangers pour la santé Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Dangers pour l'environnement Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant,

bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des

concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
50 - < 100	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités
	CAS: 64742-55-8, EINECS/ELINCS: 265-158-7, EU-INDEX: 649-468-00-3, Reg-No.: 01-2119487077-29-XXXX
	GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
20 - < 50	Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO))
	CAS: 64742-54-7, EINECS/ELINCS: 265-157-1, EU-INDEX: 649-467-00-8, Reg-No.: 01-2119484627-25-XXXX
	GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
0,25 - < 1	Thiophosphites d'alkyle
	EINECS/ELINCS: 424-820-7, Reg-No.: 01-0000017126-75-XXXX
	GHS/CLP: Skin Corr. 1B: H314 - Acute Tox. 4: H312 - Aquatic Chronic 1: H410 - Aquatic Acute 1: H400,
	Facteur M (toxicité aiguë): 10, Facteur M (chronique): 10

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

contient 3 % poids/poids de DMSO-extract (pour les huiles minérales)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Assurer un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

Traiter les symptômes.

Transmettre cette fiche au médecin.

huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 183413, 197771, 194445



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 24.03.2025, Révision 24.03.2025

Version 3.0. Remplace la version: 2.1

Page 3 / 12

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone

Agent d'extinction non approprié jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Hydrocarbures non brûlés.

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

Oxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit. Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel). Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Le produit est combustible.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Après le travail et avant les pauses nettoyez soigneusement les maines et/ou votre visage.

Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 183413, 197771, 194445



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 24.03.2025, Révision 24.03.2025

Version 3.0. Remplace la version: 2.1

Page 4 / 12

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

CAS: 64742-55-8, EINECS/ELINCS: 265-158-7, EU-INDEX: 649-468-00-3, Reg-No.: 01-2119487077-29-XXXX

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m³, brouillard d'huile

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO))

CAS: 64742-54-7, EINECS/ELINCS: 265-157-1, EU-INDEX: 649-467-00-8, Reg-No.: 01-2119484627-25-XXXX

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m³, vapeur d'huile

Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

DNEL

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2.73 mg/m³

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5.58 mg/m³

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 970 µg/kg bw/day

Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 1.19 mg/m³

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 740 µg/kg bw/day

Thiophosphites d'alkyle

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1,76 mg/m³

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,5 mg/kg bw/day

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0,43 mg/m³

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,25 mg/kg bw/day

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,25 mg/kg bw/day

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,73 mg/m³

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5,58 mg/m³

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,97 mg/kg bw/day

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,74 mg/kg bw/day

PNEC

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

Ingestion (alimentaire), 9,33 mg/kg

Thiophosphites d'alkyle

Eau douce, 900 ng/l

Eau de mer, 90 ng/l

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 54 mg/l

Sédiment (Eau douce), 0,073 mg/kg

Sédiment (Eau de mer), 0,007 mg/kg

Sol, 0,015 mg/kg

Ingestion (alimentaire), 10 mg/kg

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

Ingestion (alimentaire), 9,33 mg/kg food

huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 183413, 197771, 194445



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 24.03.2025, Révision 24.03.2025

Version 3.0. Remplace la version: 2.1

Page 5 / 12

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. A noter une limite générale pour brouillard d'huile.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations

sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux S'il y a risque d'éclaboussure:

lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations,

veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

Nitrile butyl rubber (NBR) > 0,38 mm;, (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle vêtement de protection léger

Divers Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité

de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance

aux substances chimiques de ces derniers. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante A-P1. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement Voir la SECTION 6+7.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide **Forme** liquide Couleur brun clair Odeur caractéristique Seuil olfactif non applicable Valeur du pH Non applicable Valeur du pH [1%] Non applicable

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Pas d'information disponible.

Point d' éclair [°C]

Inflammabilité Pas facilement inflammable. Limite inférieure d'explosion Pas d'information disponible. Limite supérieure d'explosion Pas d'information disponible.

Propriétés comburantes

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

Pas d'information disponible.

Densité [g/cm³] 0,84 (15 °C / 59,0 °F) Densité relative Non déterminé Densité de versement [kg/m³] Non applicable Solubilité dans l'eau non miscible

Solubilité autres solvants Pas d'information disponible. Coefficient de partage n-octanol/eau Pas d'information disponible.

(valeur log) Viscosité cinématique

20 mm²/s (40° C)

Densité de vapeur relative Pas d'information disponible. Point de fusion [°C] Pas d'information disponible. Température d'auto-inflammation [°C] Pas d'information disponible. Temp. de décomposition [°C] Pas d'information disponible.

Caractéristiques des particules Non applicable

9.2 Autres informations

Aucun

huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 183413, 197771, 194445



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 24.03.2025, Révision 24.03.2025

Version 3.0. Remplace la version: 2.1

Page 6 / 12

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2. Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Composés fortement basiques Acides forts Agent d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 183413, 197771, 194445



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 24.03.2025, Révision 24.03.2025

Version 3.0. Remplace la version: 2.1

Page 7 / 12

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité orale aiguë

Produit

oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg bw

Thiophosphites d'alkyle

LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg

NOAEL, oral, rat, 50 - 150 mg/kg bw/day

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

LD50, oral, rat, 5000 mg/kg bw

Toxicité dermale aiguë

Produit

dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg bw

Thiophosphites d'alkyle

LD50, dermique, lapin, > 500 mg/kg

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

LD50, dermique, lapin, > 2000 - 5000 mg/kg bw

Toxicité aiguë par inhalation

Produi

inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

LC50, inhalatoire, rat, 2.18 - 5.53 mg/L air, 4h

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

LC50, inhalatoire, rat, 2,18 - 5,53 mg/L air 4h, 4h

Lésions oculaires graves/irritation En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **oculaire**

Substance

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

œil, non irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

dermique, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 183413, 197771, 194445



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 24.03.2025, Révision 24.03.2025

Version 3.0. Remplace la version: 2.1

Page 8 / 12

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

dermique, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

inhalatoire, aucun effet nocif observé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

NOAEL, dermique, rat, 30 - 2000 mg/kg bw/day

NOAEL, dermique, lapin, 1000 mg/kg bw/day

NOAEC, inhalatoire, rat, 980 mg/m³ air

LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

NOAEC, inhalatoire, rat, 980 mg/m³ (subacute), aucun effet nocif observé

LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day, Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

LOAEL, dermique, Souris, 100 mg/kg bw/day (chronic), Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Mutagénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

in vitro, négatif

Toxicité sur la reproduction

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-

54-7

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d, aucun effet nocif observé

- **Développement** Pas d'information disponible.

Cancérogénèse Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration En raison des informnations disponibles, les critères de classification sont remplis.

Méthode de calcul

Remarques générales

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant

les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2 Autres informations

Aucun

huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 183413, 197771, 194445



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 24.03.2025, Révision 24.03.2025

Version 3.0. Remplace la version: 2.1

Page 9 / 12

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

En raison des informnations disponibles, les critères de classification sont remplis. D'après les données d'essais

Substance
Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
EC50, (48h), > 10000 mg/l (Gammarus pulex), OECD 202
EC50, (72h), Algae, > 100 mg/l
NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, ≥ 100 mg/l, OECD 201
NOEC, (21d), Daphnia magna, 10 mg/l, OECD 211
LL50, (96h), poisson, > 100 mg/l, OECD 203
Thiophosphites d'alkyle
EL50, (48h), Daphnia magna, 0,09 mg/l
EL50, (72h), Selenastrum capricornutum, 0,31 mg/l
LL50, (24h), Oncorhynchus mykiss, 2 mg/l
LL50, (21d), Daphnia magna, 0,22 mg/l
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
NOELR, (14d), poisson, 1 g/L
LL50, (96h), Invertebrates, 10 g/L
LL50, (96h), poisson, 100 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les

compartiments de l'environnement

Non déterminé

Comportement dans les stations

Non déterminé

d'épuration Biodégradabilité

Non déterminé

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

(28d), 31 %, OECD 301 F, Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

(28d), 31 %, OECD 301 F, Le produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

Substance

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8

log Pow, > 3,5

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 183413, 197771, 194445



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 24.03.2025, Révision 24.03.2025

Version 3.0. Remplace la version: 2.1

Page 10 / 12

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

La directive 2011/65/CE [(UE) 2015/863] (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de

certaines substances dangereuses est respectée.

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Eliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

130111*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150102 150104

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par

de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 183413, 197771, 194445



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 24.03.2025, Révision 24.03.2025

Version 3.0. Remplace la version: 2.1

Page 11 / 12

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006

(REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131;

(UE) 2024/573; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707

- Commentaire relatif aux

composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

- annexe XIV (REACH) Le produit ne contient pas ≥ 0,1 % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV

du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Le produit contient ≥ 0,1 % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon - annexe XVII (REACH)

l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75

Le produit fait l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE)

1907/2006 (REACH) 3

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT

ADR (2025); IMDG-Code (2025, 42. Amdt.); IATA-DGR (2025)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):

- Observer les restrictions d'emploi

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

- VOC (2010/75/CE)

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

huile de boîte automatique (ATF) Numero d'article 183413, 197771, 194445



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 24.03.2025, Révision 24.03.2025

Version 3.0. Remplace la version: 2.1

Page 12 / 12

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECR = European Chamicals Burgary

ECB = European Chemicals Bureau EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EL50 = Median effective loading

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

EmS = Emergency Schedules

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

IVIS = In vitro irritation score LC50 = Lethal concentration, 50% LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0% LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

LL50 = Median lethal loading LQ = Limited Quantities

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires. (Méthode de calcul)

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme. (Éléments de preuve)

Positions modifiées 1.3, 2.3, 3.2, 8.1, 9.1, 11.1, 15.1, 16.2, 16.3